L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit, AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre entrant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS; on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du canal … pour les ports … les lundis, mercredis et vendredis, … avec la malle des Etats-Unis. Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.
Le CORSAIR partira également de l'embarcadère pour Covington, les mardis, jeudis et samedis, à huit heures du matin, et arrivera … Ceux qui désireront déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.
On ne donne aucun reçu à bord.
Le fret devant être embarqué sur le Corsair devra être envoyé la veille, … par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
2 fév Wm. BAGLEY.

POUR BALTIMORE.—Le brick de Baltimore … capitaine W. S. Watts, fin voilier, … sera immédiatement … Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à HARRISON, BROWN & co., 117, rue Royale.

POUR LA HAVANE.
La belle … doublée et chevillée en cuivre … capt. G. A. Ashby, … Pour fret ou passage, s'adresser à TORNE & BECKWITH, … N. Levée, nos 28 & 29.

POUR LE HAVRE.—Le navire MARENGO, … le 1er avril. Pour fret … & GALLY, rue Toulouse.

POUR MATAGORDA (Texas.)—La goëlette … RINGLEADER, capitaine … le 21. Pour passage … s'adresser à bord, vis-à-vis la … W. G. HEWES & co., no 47, rue du Camp.

POUR … La belle goëlette … BRILLIANT, capitaine Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagé, et … Pour le reste du fret ou passage s'adresser … Douane, ou à … & BECKWITH, 28 & 29, N. Levée.

POUR … La goëlette CORAL, … grande partie son … sous peu. Pour le … passage … à bord ou à … & BECKWITH.

POUR … (Baie de Texas).—… RINGLEADER, capitaine … Pour fret … rue de la Douane … no 47. [17 mars].

POUR LA MOBILE (Par le Lac.)
… MONT … ayant la majeure partie … engagée, partira dans le … fret ou passage, s'adresser … TORNE & BECKWITH, Nos 28 & 29 N. Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le … le 22 courant … JAS. GRANT, peut … balles de coton pour compléter … et de 50 à 60 balles … & GAMBLE.

POUR … Le … ALLANTO … Joshua Sawyer, ayant … chargement engagé, … Pour le reste du fret ou passage, … TORNE & BECKWITH, Nos 28 & 29 Nlle-Levée.

POUR … La … goëlette … doublée et chevillée en cuivre CRE… partira sous peu pour … HARRISON, BROWN & co., 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, de premier … OLYMPIA, … maintenant en chargement … Pour fret de 150 … & GALLY, rue Toulouse.

POUR VERA CRUZ.—La goëlette ESPERANZA … courant … fret et des passagers qui … à bord, ou au no … 13 mars

POUR CAMPECHE … et neuve goëlette … doublée et chevillée … partie de son chargement … Pour passage, et reste du fret … GARCIA, BUYO et co.

POUR LA MOBILE (par la rivière)—La … EMPIRE, capitaine Brooks, partira … Pour fret ou passage, s'adresser à bord … TORNE & BECKWITH.

POUR MARSEILLE.—Le navire fin voilier, VILLE DE MARSEILLE, partira sous peu … Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC & co.
4 mars rue Royale, no 103.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut: attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e. jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif, susdit, le 5e. jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de Didier Dreux vs. John Green. No. 7277, du docket de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendu acquéreur pour le prix de $40,000 payable $6666 66 le 20 février 1835, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan du dit faubourg, dressé par B. Lafon le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville, le dit terrain est borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marché, le dit terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de ses faces.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'année 1835 et dans la cinquante-neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.
19 fév—35 F. BUISSON, dep. greffier.

AVIS.
ATTENDU que J. B. Blache, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un *bond* daté du 11 janvier 1834, et qu'il a signé comme encanteur pour la dite ville et paroisse, conjointement avec J. B. Plauché comme sa sécurité, pour la somme de $6,000.

Je fais savoir, par les présentes, à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, par écrit déposé au bureau du secrétaire d'état, dans l'espace de 90 jours après la date de la dernière publication de la présente, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé.

Donné sous mon seing et le sceau de l'état à la Nouvelle Orléans le 5 mars de la cinquante
L. S. neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis. (Signé) E. D. WHITE.
Par le gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
mars—30

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Nathaniel Emerson, Propriétés de valeur.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des preuves, du 19 février 1835, pour la succession de Nathaniel Emerson, décédé, et par direction des exécuteurs testamentaires, il sera vendu le 26 mars prochain, à la Bourse de l'Arcade, à midi, les propriétés de valeur suivantes, appartenant à la dite succession, …

Trois terrains situés aux coins des rues du Camp et Poydras, savoir:

Lot no 1, fesant l'encoignure des rues du Camp et Poydras, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, et une profondeur de 56 pieds 8 pouces sur la rue Poydras.

Lot no 2, joignant le no 1, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, et une profondeur de 56 pieds … pouces.

Lot no 3, joignant no 2, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, et la même profondeur.

Six belles maisons en briques et à deux étages situées au coin des rues Delor et Foucher, chaque maison ayant 6 appartemens, cuisine en briques, bonne cour, citernes, etc. et le tout couvert en ardoises.

Lot no 1, fesant l'encoignure des rues Delor et Foucher, ayant 19 pieds 4 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur sur la rue Foucher.—lot no 2, joignant le no 1, ayant 19 pieds 4 pouces de face à la rue Delor et une profondeur de 80 pieds.—no 3 joignant no 2, ayant 19 pieds 5 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 4 joignant le no 3, ayant 19 pieds 5 pouces à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 5 joignant le no 4, ayant 19 pieds 9 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 6 joignant le no 5 ayant face à la rue Delor, 22 pieds 3 pouces et la même profondeur—no 7 fesant face à la rue Foucher, fesant arrière au lot no 1 et 6 ayant une face de 30 pieds sur la rue Foucher et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Lot no 8 joignant le lot no 7, ayant sur la rue Foucher 21 pieds 1 pouce de face et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant une ouverture dans la profondeur de 50 pieds 4 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Trois jolis magasins couverts en ardoises, situés sur la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph, étant les nos 108, 109 et 110.

No. 1, face à la Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces et une profondeur à peu près de 123 pieds et ayant dans la cour un excellent hangard—le dit magasin est le no 108.

No. 2 joignant le no 1, ayant 18 pieds 10 pouces face à la Nouvelle Levée et une profondeur de 124 pieds, avec un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la cour, étant le no 109.

Lot no 3 joignant le no 2, ayant 23 pieds 5 pouces de face à la Nouvelle Levée, et une profondeur d'environ 125 pieds, et un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la profondeur; c'est le no 110.

Trois autres magasins à deux étages en briques, couverts en ardoises et parfaitement conditionnés, situés dans la rue du Commerce.

No 4 ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du no 3.

No. 5 joignant le no 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce et une profondeur de 104, touchant à la profondeur du no 2.

No. 6 joignant no 5 ayant face à la rue du Commerce 21 pieds 11 pouces et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du numero 1. La fondation de la muraille de division entre les nos 5 et 6 est posée, mais n'est pas encore finie.

Un terrain vide de grande valeur situé sur South Market street, entre les rues de la Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, vis à vis le marché, dans le faubourg Ste. Marie, ayant 21 pieds 7 pouces de face et 7 pieds de profondeur.

Deux terrains aux coins des rues des Religieuses et du marché, dans l'ilet no 17, faubourg Annonciation, vis à vis la Pompe qui s'élève en ce moment-ci.

No. 1 fesant l'encoignure des rues Religieuses et Market street, ayant 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 2 lignes face à la rue du Marché.

No. 2 joignant no 1, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Trois terrains situés au coin des rues Hevia et St. Jean, faubourg Ste. Marie, savoir.

Lot no 1 fesant l'encoignure des rues Hevia et St. Jean ayant face à la rue Hevia 28 pieds 5 pouces et une profondeur de 100 pieds face à la rue St. Jean.

Lot no 2 joignant lot no 1 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et une profondeur de 100 pieds.

Lot no 3 joignant le no 2 ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

Lot no 3 joignant le no 2 ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

La moitié indivise de trois terrains dans l'ilet no 6, dans le faubourg des Religieuses, joignant les propriétés de M. Crocker.

Lot no 3, face à la rue Soubise, entre les rues Felicité, et Ste. Marie, ayant 60 pieds 4 pouces face à la rue Soubise une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Lot no 4 joignant le lot no 3, ayant 37 pieds 3 pouces de face et une profondeur de 159 pieds 10 pouces.

Lot no 11, face à la rue Elizabeth, entre les rues Félicité et Ste. Marie, ayant 37 pieds 8 pouces face à la rue Elizabeth et une profondeur de 159 pieds 10 pouces de profondeur.

Deux terrains situés sur une allée courant parallèle avec la rue Delor, de la rue Foucher à la rue Tchoupitoulas, mesurant ensemble 51 pieds 8 pouces de face sur la dite allée, et une profondeur de 17 pieds 8 pouces sur la rue Foucher et 8 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 52 pieds 6 pouces de profondeur, sur ligne parallèle. Le tout conformément aux plans dressés par C F Zimpel, député voyer des Etats-Unis.

Conditions de la vente: Les propriétés aux coins des rues du Camp et Poydras $1000 comptant sur chaque lot, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit et portant un intérêt de 5 pour cent par an, du jour de la vente.

Les propriétés aux coins des rues Delor et Foucher à un crédit de 6, 12, 21 et 26 mois, portant un intérêt de cinq pour cent du jour de la vente.

Le reste des propriétés sera vendu à un crédit de 1, 2, et 3 ans, les billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les billets seront divisés en coupons au gré des acheteurs. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, Esq, not pub, aux frais des acquéreurs. 23 fév

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1818, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2, Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3, Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Deléry, sécurités.

5, Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831, pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne se feraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et (L. S) de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.
E. D. WHITE.
Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE,
27 fév secrétaire d'Etat.

200 PIASTRES DE RECOMPENSE,

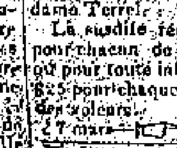

Seront payées à quiconque ramènera à leur maîtresse les deux esclaves suivans, et fera connaître les coquins qui les ont volés à la pension de madame Terrel en juin dernier.

JAMES, garçon très actif âgé de 12 ans, presque blanc, les cheveux droits et unis. Il est très connu ayant été employé ces trois dernières années à porter du bois de la Levée.

ANNE, sa sœur, âgée de 10 ans, griffe, petite fille très vive, habituée depuis 1831 jusqu'à 1834 à sortir avec madame Terrel.

La susdite récompense sera payée comme suit: $50 pour chacun de ces deux esclaves remis à mon domicile, ou pour toute information qui peut me les faire retrouver, $25 pour chaque, et 100 pour la conviction du voleur ou des voleurs.
17 mars RICHARD TERREL, rue Tchoupitoulas.

LES contribuables de la paroisse d'Orléans sont prévenus que la collecte de la taxe d'Etat dans la dite paroisse, pour l'année 1834, commencera le 20 d'avril prochain.
20 mars F. GARDERE, Trésorier de l'Etat.

COUR DE PAROISSE—Ant. Ratti et Alexandre Pitot contre leurs créanciers—La cession des biens des pétitionnaires au bénéfice de leurs créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des dits insolvables ait lieu le … mars courant pardevant Louis T. Caire, not. pub. pour y délibérer … [illegible]
12 mars … ARMAND PITOT …

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages de France:
300 barriques de vin de Médoc, de diverses qualités,
40 demi-barriques vin blanc de Sauternes,
22 pipes eau-de-vie de Cognac,
100 paniers d'anisette,
41 tierçons de vin …
5 mars FELIX LABATUT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 28 du courant, à midi, il sera vendu pour compte de M. John Hartol, l'acheteur primitif, à la Bourse Hewlett; 4 lots de terre situés à Mandeville et désignés sous les nos 8, 9, 10 et 11 dans l'ilet no 25 sur le plan … en l'étude de M. Lewis T. Caire … [illegible] … no 11 mesure 59 pieds 4 pouces sur la rue Carroll et 150 pieds de profondeur.

Conditions: un tiers comptant, un tiers payable le 1er janvier 1836 et la balance payable le 1er janvier 1837 pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Lewis T. Caire, not. aux frais des acquéreurs. 18 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi 14 avril, à midi, à la Bourse de Hewlett; 3 lots de terre au faubourg Washington, rue St. Ferdinand, entre les rues Daunois et des Bons Enfants, ayant chacun 33 pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur 125 pieds de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant M. H. Pedesclaux, not. public aux frais des acquéreurs. 19 mars

PAR MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le lundi 20 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, pour compte de la succession de feu Jules Balloc: Sally, Fanny, Mary, Nancy, Charlotte et ses 2 enfans, John Randolph, Matilda, Bristol, Barney, Johnson, Gingo, Oliver et Mary.

Conditions: payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par J. des Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession d'Antoinette Rondon, décédée épouse de Jacques Modica.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 février 1835, il sera vendu le jeudi 2 avril 1835, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Antoinette Rondon, savoir; un morceau de terre situé dans le faubourg Washington, au-dessous de la ville, ci-devant connu comme Bourg Crouet, désigné par le No. 12 de l'Ilet No. 6, ayant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Louisa, s'étendant dans la profondeur entre lignes parallèles à 116 pieds 3 pouces et 4 lignes, sur la rue du Craps, dont il forme l'encoignure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant M. H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Coltes & Hearsey et de Thomas H. Hearsey.

IL sera vendu samedi, le 4 avril prochain, par ordre de l'hon. cour de district, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, sous la direction de Thos. H. Hearsey, seul syndic de la dite faillite et pour le bénéfice de leurs créanciers, les propriétés de valeur, suivantes, savoir

Propriétés appartenant à la faillite de Coltes et Hearsey.

1. La moitié indivise de 11 terrains situés dans l'ilet 130, faubourg Livaudais, nos 5, 6, 7, 8, ayant chacun 50 pieds face à la rue Royale et une profondeur de 125 pieds, ligne parallèle, le tout mesure américaine, no. 9, fesant l'encoignure, ayant 50 pieds de face à la rue Dryade, et 125 pieds de face à la rue Sixième, Nos. 14, 15, 16, 17, 50 pieds chacun de face à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur, mesure américaine, no. 18, un encoignure ayant 50 pieds face à la à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur sur la rue Sixième; no 20 un terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Sixième, et 200 pieds de profondeur.

2. La moitié indivise de 10 terrains dans l'ilet 120, ayant face aux rues Washington et Bacchus, Apollon et la Quatrième, et nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 12, ayant chacun 59 pieds de face et 125 pieds de profondeur,

3. Un ilet entre le no 139, et contenant 12 terrains, ayant face aux rues Washington, Bacchus, Dryade et Quatrième ayant, mesure américaine, 50 pieds de face et 125 pieds de profondeur.

4. Un terrain de valeur situé dans la rue Poydras, ayant 41 pieds de face et 150 de profondeur plus ou moins, sur lignes parallèles et situé entre les rues Philippe et Cirque, près du rail road et vis à vis le Goose Pond; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois.

Propriétés appartenant à la faillite de Thomas H. Hearsey.

Un terrain mesurant 58 pieds face à la rue Nayade et 135 pieds de profondeur, ayant aussi un passage de 15 pieds de large, sur la rue Erato, fesant face aussi au rail road; les améliorations qui s'y trouvent consistent dans la fondation et la boisure d'une grande maison.

Les Esclaves suivans—Eliza, âgée d'environ 33 ans, cuisinière, etc; Billa, agée de 11 ans, enfant d'Eliza, et seront vendus ensemble; Mary, âgée de 23 ans, blanchisseuse, etc, et son enfant, âgé de 2 ans, toutpleinement garantis. Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. Le plan des susdits terrains sont exposés à la Bourse. 2 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE,

IL sera vendu le 25 mars prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 février courant, l'esclave ci après, dépendant de la succession de feu Marius Giraud, savoir:

Suckey alias Suzanne, âgée d'environ 20 ans.

Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant O. de Armas, not. public. 20 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT,
Succession d'Honoré Flotte.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1835, il sera vendu mardi 31 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, une Maison et un Terrain appartenant à la succession de feu Honoré Flotte et Victor A. Michol, par consentement dudit Michol, savoir; un lot de terre ayant 49 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Brooke et de l'autre par celle de M. Louis Moreau, et sur le derrière par celle de M. Dufouchard Degruy; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus consistant en une excellente maison et ses dépendances; le tout conformément au plan tiré par M. J. Pilié, le 28 octobre 1833

Condition: L'acquéreur sera responsable du paiement de la somme due sur la propriété par la succession, savoir, $2803 33 1-2 cents le 19 juin 1835, et le reste à 1 et 2 ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Louis Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév

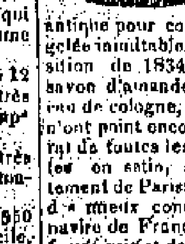

CHARLES COLAS, coiffeur, rue de Chartres, no 181, jaloux de mériter la continuation du bienveillant patronage dont le public n'a cessé de favoriser son établissement, a l'honneur d'annoncer que par les derniers arrivages de France il a reçu un assortiment de parfumeries les plus fraîches et d'articles de goût, de la dernière mode; il offre à vendre: Pommade philocome d'Aubril, huile antique pour conserver les cheveux; oléate transparent ou gelée inimitable, composé par Laugier, père et fils, exposition de 1834—médaille d'argent; savon à la rose; savon d'amandes amer; crême d'amande amère, surfine; eau de cologne, en grands flacons; nouveaux modèles qui n'ont point encore paru dans le pays; un assortiment général de toutes les parfumeries de Paris. En outre, cravates en satin, souliers, tours élégans, venant directement de Paris: parapluies de 32 et 34 pouces, à poignard des mieux conditionnés et des plus forts; par le premier navire de France, un grand assortiment de chapeaux de feutre gris et de cannes en jonc, à pommes d'or et de gants en fil d'Ecosse. Se disposant à faire de nouvelles commandes, il prie les personnes qui lui doivent de solder leurs comptes. 13 mars

LE soussigné devant partir pour l'Europe, vers le 1er avril prochain, offre à vendre, à des prix avantageux plusieurs assortiments en divers genres des articles suivants; tous d'importation récente.

Verrerie et Porcelaine, un grand assortiment en service à diner et à thé, d'une quantité considérable, d'objets très variés dans leur forme et leurs différentes destinations. Glaces de diverses dimensions, dont plusieurs très grandes et encadrées fort riches.

Une variété très étendue de pendules depuis le genre le plus modeste, jusqu'au plus élégant; Candelabres et autres articles en bronze; Beaux vases en porcelaine; Grand assortiment d'articles en plaqué d'argent, de Paris … [illegible]
8 mars VALSIN VIGNAUD, no. 49, rue Chartres.

VIN ET CIDRE DE NORMANDIE.

D'APRÈS la quantité de demandes … Monsieur Marchessau & co, de la rue Dumaine, no. 15, pour son vin de Bordeaux, à 4 escalins le galon, et divers autres vins fins rouges et blancs, ainsi que pour son cidre de Normandie … [illegible] … établir dans chacun des faubourgs un dépôt de vins et de cidre.

Dans le faubourg Marigny chez le sieur Théodore Aury, rue des Bons Enfants, no 60.

Dans le faubourg Ste Marie, chez M. Burette, encoignure Tchoupitoulas et Suzette.

Mr Marchessau & co. invitent les amateurs de cidre à venir à son magasin, le déguster et sans rétribution afin qu'ils puissent en constater la qualité. Ceux qui préfèreront … en auront 6 bouteilles, au lieu qu'on n'en livrant que par bouteille, ils le paieront 18 3 4.

On ne pourra commencer à livrer le cidre au public que mardi prochain, parce qu'il n'est arrivé … ne pourra en disposer que lundi prochain. M. Marchessau a aussi reçu par le même bâtiment une quantité de truffes très fraîches qu'il désire vendre de suite.

Il vient aussi de recevoir par le même bâtiment 30 demi barriques de très bon vin de Côte qu'il désire vendre de suite, ne voulant livrer à la consommation du détail que du vin de Bordeaux. 19 mars—8

Compagnie d'Assurance de Commerce.

AVIS est par le présent donné que conformément à l'acte d'incorporation, les livres de souscription au fond capital de cette compagnie sont à présent ouverts dans la rue du Canal, no. 50, la porte à côté de la Banque d'Orléans, sous la direction des commissionnaires soussignés, et que ces livres resteront ouverts jusqu'au 11 avril suivant. Pendant cette époque les souscriptions seront reçues journellement, les dimanches exceptés, depuis 11 du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

William G Hewes,
A. L. M. Dumartin,
Chandler White,
Abijah Fisk,
William Bullet,
Jules Le Blanc,
H. F. McKenna,
N. N. Wilkinson,
H. H. Wright,
F. Peschier,
9 mars A Quertier.

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter au consulat de France, rue de l'Esplanade, au coin des rues des Grands Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement: 1. M. Myèvre; 2. M. Lalanne Capdeville; 3. Me veuve Marcau née Hureau; 4. MM. Auguste et Edouard Humbert; 5. M. Gazielle; 6. M. Jarry Jean-François Jules; 7. le sieur Callandreau Pierre; 8. le sieur Bénauo; 9, le sieur Cranquhart; 10. le sieur Pothonier Jean Bpte; 11. le sieur Malfre; 12. le sieur Lagarrigue du Lagatège; 13. le sieur Rosière Raymond; 14. les sieurs Turnet frères; 15. le sieur Pierre Louis Allalgre; 16. le sieur Pierre Elie Pathieux; 17. le sieur Joseph Anselme Aubertin; 18. les sieurs Fortuné, César Flory et Marius Eloi-r-Flory; 19. le sieur Jean Honoré Germain; 20. le sieur Louis Gaussuron; 21. le sieur Puja Jean, 22. le sieur Regnault, 23. le sieur Escoffier Joseph; 24. le sieur Bruiquière; 25. le sieur Augier François; 26. le sieur Cailland Pierre-Marie; 27. le sieur Callot Louis; 28. le sieur Jacques Clément, 31 le sieur Garibert et la dame veuve Garibert, (ve Guéron); 32 la dame Maillard veuve Cormeaux de la Chapelle, et la dame Cormeaux de la Chapelle; 33. Mde Amande de St Amande, et Mde Aniel, épouse de M. de St Amande 34. Mlle Auriol et Mde Auriol Marie-ve; 35 Mde Rombau veuve du sieur Bernard dit Toneau; 36. Mde M. Lebon veuve Matlot, 37. Mde Noël veuve Bernard dit Fontaine, 38. le sieur Cairon; 39. le sieur G Bellanger, 40. le sieur J. B. Tusson; 41. M. Raven Martinville; 42. M. Hyppolite Pécker; 43. le sieur Raymond Cannat; 44, le sieur Fampaté, 45. les sieurs Mathieu frères.

No. 46. Les sieurs Aimé Fleurian, J Bte Lacour, Lorent Quillivic, Pierre Beaudoc, Narcisse Lavé, Gautier d'Outremer, Toussaint Vinquel, Marcelion, Pedro Lohmann, Gibson, Honoré Loudrot, Adolphe Lazard, Antoine Luc Jourdan, Laurent Martin Fachi, Bernard Goux Louis Napoléon Chefou, James Pierre Edouard, Art. Roeber, Laurent des Marnais,

No. 47. Mes. veuve Lalande née Laillaud, Genevève Jub oir; Barthélemy née Doucet, Kuntz née Duron, veuve Gauncheau née Dusonchard, Dlles Galbois, et Cécile Lambert. 14 mars.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN, avec pouvoirs garantis.—Avis est par le présent donné que conformément à la charte créant la compagnie d'Assurances de l'Océan, les livres de souscription au fonds capital de cette institution seront ouverts jeudi 23 avril et les jours suivans jusqu'au 12 mai, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans la rue Royale no 72, entre les rues Bienville et Conti, sous la direction des directeurs soussignés,

W. W. Montgomery,	W. Bogart,
R. O. Pritchard,	Benj Levy,
S. J. Peters,	Geo M Lee,
Glendy Burke,	H Gally,
J A Merle,	J H Field,
P O Sorbe	John Minturn,
H J Buckner,	Howard Henderson;
Manuel White.	W. M. TUFTS

20 mars secrétaire des commissaires.

A VENDRE A L'AMIABLE

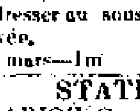

LA BELLE MAISON à deux étages; située à l'encoignure de la Levée et de l'Esplanade, et celle située rue de la Levée, entre Esplanade et Quartier, adjoignant à la première.

UNE AUTRE MAISON située à l'encoignure des rues Bagatelle et Craps, ainsi que trois autres maisons qui se suivent dans la même rue Bagatelle.

UNE AUTRE MAISON dans la rue Marigny, No. 192.

Toutes ces maisons sont commodément distribuées et sont bâties en briques, excepté celle située dans la rue Marigny, portant le no. 192. Si d'ici au dernier jour du mois courant elles ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront mises à l'encan dans les premiers jours du mois d'avril.

Les personnes qui désireront les visiter peuvent s'adresser au soussigné, à l'encoignure Esplanade et Levée. J. B. AZARETTO.
3 mars—1m

STATE OF LOUISIANA.

PARISH Court for the Parish and City of New Orleans,—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting: Whereas, the Commercial Bank of New-Orleans, having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans the property herein after described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 20th day of May, A. D 1833, for a monition or advertisement, in conformity to an act of the legislature of the state of Louisiana, entitled "an act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales;" approved the 10th day of March, 1834.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein, are hereby cited and admonished in the name of the State of Louisiana, and of the Parish Court, who can set up any right, title or claim in and to the property herein after described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the court under, which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for other defect whatsoever; to show cause, within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 5th day of May, A. D. 1834, by virtue of a decree of this Court, rendered on the 10th day of March A. D. 1834, in a suit entitled Didier Dreux vs. John Green—No. 7277, of the docket of this Court, at which sale the Commercial Bank of New Orleans became the purchaser for the price of $40,000, payable $6666, 66, on the 20th day of February, 1835, and the balance in cash.

Description of property as given in the judicial conveyance, viz: A certain square of ground situated in the faubourg Annunciation, above the city, designated as number 18, on a plan of said faubourg drawn by B. Lafon, on the 15th day of May, 1807, a certified copy of which is deposited in the office of Louis T. Caire, notary public of this city, said square being bounded by Religieuses, St John the Baptiste, Richard and Market streets, and measuring three hundred feet on each.

Given under my signature and seal of the Parish Court for the Parish and city of New-Orleans, at the city of New-Orleans this seventeenth day of February, in the year of our Lord one thousand eight hundred and thirty five and the fifty-ninth of the Independence of the United States.
Feb 19 FRED. BUISSON, dep. clerk.

COUR DE PAROISSE—Madame Thomas … créanciers.—En vertu d'un ordre de vente … [illegible]
19 mars F. BUISSON, shériff.

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les derrières de leur magasin, encoignure des rues Poydras et Camp un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs, de FARINE de toute fraîche. Ils vendent aussi du fourrage. Ils sollicitent l'encouragement de la ville et du pays en général. … [illegible]

AVIS AU PUBLIC.

LE 24 ou le 26 février 1834, je souscrivis un billet de $4,000 ou environ à John Hagan & co. à dix mois de terme. Ce billet fut endossé par John Hagan & Co et par moi déposé à l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.

Il est à présent impossible de retrouver ce billet à la Banque … [illegible] … Ce billet n'ayant jamais été négocié, je préviens le public … dont je ne me considère ni moralement ni légalement chargé à l'avenir.
20 fév—30 L. THOMAS.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné il y a environ trois semaines, le griffe esclave nommé JOE, âgé de 35 ans, taille d'environ 5 pieds 8 ou 9 pouces, d'une contenance agréable, les yeux d'une jolie couleur, parlant lentement, et ayant une chevelure très crépue. Il a été vu dernièrement de l'autre côté du fleuve dans un esquif avec un blanc; ils remontaient le fleuve et avaient un paquet dans leur radout. La susdite récompense sera payée à quiconque l'arrêtera et le remettra à son maître en cette ville.
Wm. JOHNSON,
19 mars—4 au cirque, près le coin de la rue Commune.

$10 DE RECOMPENSE.

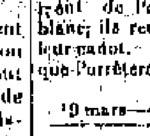

Parti marron le 10 du courant, le nègre esclave HARRY, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, maigre, marqué de la vérette, ne parlant qu'anglais. Le dit nègre a appartenu d'abord à M. Charles Byrne; et ensuite à M. Michel Henley. Il est bien connu dans le faubourg d'en haut, où il est caché. La susdite récompense sera payée à quiconque le logera à la geôle, en s'adressant au bureau de l'Abeille. 14 mars

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE—Partie marronne il y a environ deux mois et demi, la mulâtresse nommée MELLY, appartenant à Monsieur Simon Daussé. La dite mulâtresse est d'environ cinq pieds, âgée de trente-cinq à trente six, figure grosse, bouffie, avec tache à la joue gauche, parlant anglais et un peu français. 19 fév

125 Caisses vin Château Margau,
50 do do St. Estephe,
20 do do Château Lafitte,
20 do do St. Julien,
20 do do Léville,
25 do do Haut Sauterne,
10 do do Haut Barsac.
à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
19 mars—1m Vieille Levée, no: 63.

PERDU ou égaré par le soussigné, un billet à ordre tiré par Bennet M. Aimes et endossé par J. Bond, H. Fox et J. J. A. Lane, payable à la Banque d'Agriculture de Natchez. Je préviens le public de ne pas recevoir ni acheter le dit billet; les mesures nécessaires ayant été prises pour en arrêter le paiement. RICH TERREL.
17 mars—18

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au Greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le 15e. jour de juillet de l'année 1834, pour avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834: qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 16e jour de juin de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affaire de John Green & J. W. Justamond contre la veuve Maguire, en son nom et comme tutrice de son enfant mineur, —No 11213, du docket de cette cour, à laquelle vente, ladite Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $25,000.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Huit terrains situés dans le faubourg Lafourche, au-dessus de la ville, dans l'îlet renfermé par les rues Richard, Orangers, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 et 20, d'après un plan levé par Charles Zimple, arpenteur, et déposé au registre des plans dans l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 4. Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, et contient 90 pieds 5 pouces de face sur la première et 110 pieds de profondeur face à la seconde; le No. 2 joint le précédent, et a 27 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 110 pieds; les terrains 3, 4 et 5 sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 pieds 10 pouces et 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur 184 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur; les Nos. 18, 19 et 20, attenant l'un à l'autre, ont chacun 24 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue Richard, sur 108 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; avec les édifices et autres améliorations qui se trouvent dessus.

Donné sous ma main et le sceau de ladite Cour du premier District Judiciaire, ce 11ème. jour de février 1835.
23 fév—35 JNO. L. LEWIS., greffier.

JAMBON.—27 boucauts épaulés, en débarquement et à vendre par FORSYTH, GOODWING & co.
21 mars Encoignure Gravier et Tchoupitoulas.

PENSIONNAT DE WOODVILLE (DÉTOUR DES ANGLAIS.)

LE soussigné depuis nombre d'années, livré à l'instruction de la jeunesse, dans la ville de la Nlle.Orléans et depuis deux ans employé par l'Etat dans la paroisse de Plaquemines comme instructeur public; désirant s'utiliser d'avantage: à l'honneur de prévenir le public qu'il a établi dans la dite paroisse un pensionnat pour les deux sexes.

Son but principal est de préparer la jeunesse à entrer dans les collèges, de suivre les cours plus étendus et se perfectionner dans les études. Les grands succès qu'il a obtenus jusqu'à présent dans ses classes préparatoires et la satisfaction générale que lui ont toujours témoignés les parens qui l'honorent de leur confiance lui donnent lieu de croire, que l'émission de ce prospectus sera accueilli d'un public bienveillant et méritera son attention.

Tout concourt à la prospérité de cette institution, son site agréable, la salubrité de l'endroit environné de tous côtés, de vastes champs en culture, la facilité de se procurer les soins immédiats d'un médecin, la distance de la ville qui n'étant que de 5 lieues offre aux parens l'avantage d'avoir tous les jours des nouvelles de leurs enfans et de s'assurer de leurs progrès.

Les soins maternels seront prodigués par l'épouse du soussigné qui n'ayant qu'une fille saura les partager entre lui et ceux qui lui seront confiés.

Les élèves actuellement attachés à l'établissement étant pour la majeure partie de familles d'origine française, offrent aux familles américaines qui désireraient y placer leurs enfans, parmi nombre d'avantages celui de les voir se familiariser avec la langue française, saisir la prononciation et aplanir les difficultés qu'elle crée dans un âge plus avancé.

L'enseignement consiste des langues française, anglaise et espagnole, la grammaire raisonnée de ces trois langues.

La lecture, l'écriture, l'arithmétique pratique et raisonnée la géographie moderne démontrée sur la mappe, l'histoire sacrée et profane. Un instruction des principaux dogmes de la religion aura lieu deux fois par semaine.

Le prix de la pension est de $150 par an, payable par trimestre et toujours d'avance; un trimestre commencé est censé fini et se paye en entier, chaque élève doit être muni d'un trousseau suffisant, de plus 1 matelas, 2 paires de draps; le lit est fourni par la maison à raison de $3.

Les personnes qui désireraient de plus amples renseignemens voudront bien s'adresser en ville, aux MM. Thomas Barrett, J. Touro, Simon Cucullu Champomier et Girand A Lebeau. Dans la paroisse à MM. Jugé Gilbert Léonard, Armand Lanaux, François Deléry, Dr. G. C. Forsyth, Augustin Dupré, L. T. Beauregard.
PHILIPPE TOCA.
Paroisse Plaquemine, ce 12 mars 1835.
23 mars—6m

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magazine, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles… Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 pol—6m

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE
No. 19, rue Dumaine entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, Porter, Bière et Cidre de New-York de première qualité qu'il offre à vendre à bon marché.

… Bouteilles à bière … [illegible] … 23 juillet

[illegible] … 17 mars—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

JEUDI 9 avril, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN au faubourg Marigny, rue de Victoire, entre les rues Champs Elysées et Marigny, mesurant 62 pieds de face sur 170 de profondeur, mesure française; il se trouve sur le derrière dudit terrain un passage de 12 pieds de large donnant sur la rue Marigny. On a construit sur ledit emplacement deux beaux magasins en briques, à deux étages mesurant 62 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française; sur le derrière de ces magasins se trouve un hangard de 62 pieds de face au passage, et dessus désigné sur 60 pieds de profondeur; le 1er. étage de ces magasins est de 14 pieds de haut, le second de 12, le grenier de 8; tous les trois sont couverts en ardoises et toutes les dalles sont en cuivre. Tout a été construit avec le plus grand soin. Cet établissement se trouve situé à un ilet du fleuve et à 120 de distance du Rail Road. Cette belle position assure à cette propriété, un avantage certain sous le rapport du commerce, on peut calculer de faire dans ces entrepôts, à peu près 3 à 4000 piastres par les magasinage dans le courant de l'année.

UN AUTRE TERRAIN au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Champs Elysées et des Grands Hommes, mesurant 25 pieds 6 pouces de face sur 104 pieds 9 pouces de profondeur, faisant face au Rail Road et à la place Washington. On a construit sur ledit emplacement, un magasin en briques à deux étages, de 25 pieds 6 pouces de face sur 104 pieds 9 pouces de profondeur; le 1er. étage est de 15 pieds de haut; le second de 12, le grenier de 8; le toit est couvert en ardoises et toutes les dalles sont en cuivre. L'ouvrage a été parfaitement bien soigné.

UN AUTRE TERRAIN, au faubourg Marigny, attenant au terrain de l'encoignure et servant d'entrepôt au magasin, mesurant 25 pieds 6 pouces de face sur 128 de profondeur. Il existe sur ces propriétés 485 actions de la banque des citoyens de la Louisiane.

Conditions:—1, 2, 3 ans de termes, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez F. de Armas, aux frais de l'acquéreur. 16 mars

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu le Vendredi, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett;

2 terrains situés au faubourg de l'Annonciation, fesant face au Rail Road désignés par les nos. 1 et 2 de l'ilet no. 89, formant l'encoignure des rues Nayades et Terpsichore.

Le lot no. 1, formant l'encoignure des susdites rues mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nyades, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Terpsichore.

Le lot no. 2, mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Nayades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés à la charge des acquéreurs par L. Ferrand, not. pub. 12 mars

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 16 avril 1835, à midi précis, à la Bourse Hewlett;

Les propriétés foncières ci dessous désignées, appartenant à la succession de feu Thomas Lamb.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues des Magasins et Robin, mesurant 60 pieds sur la première par 120 pieds sur la seconde.

Un lot de terre situé dans la rue Robin et contigu au précédent; mesurant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue du Bassin,

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance; sur 120 pieds de profondeur, et contigu au précédent.

Un lot de terre fesant une des encoignures des rues Canal et Baronne, mesurant environ 40 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de face à la rue Baronne, et d'une profondeur irrégulière,

Un lot de terre, joignant le précédent, mesurant environ 53 pieds de face sur la rue Baronne sur environ 130 pieds de profondeur.

Il existe sur le lot formant l'encoignure des rues Canal et Baronne, une rente annuelle et perpétuelle en faveur de la corporation pour la somme de $106 50; la dite rente payable chaque trimestre.

Le lot situé à l'encoignure de Canal et Baronne sera vendu conformément à un plan déposé dans les archives de Michel de Armas, dont copie sera exhibée au moment de la vente.

Conditions: Un cinq… comptant et la balance à 1 2, et 3 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 12 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE,
ET F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi 6 avril prochain, à 11 heures du matin précises, à la Bourse de Hewlett, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde,

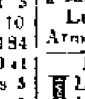

LA TERRE où est l'établissement Boquetere et Moulin à scie, ayant deux arpens et demi de face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée du côté d'en bas par la terre de M. L. B. Macarty et du côté d'en haut par le faubourg Montreuil. Ce bien sera divisé en lots et terrains de dimensions convenables, avec droit à la batture pour ceux des terrains qui font face au fleuve, le tout conformément à un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: En outre de celles qui seront annoncées au moment de la vente, ces dits lots et terrains seront vendus à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Felix de Armas, notaire public. 7 mars—26

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le 1er avril prochain, à la Bourse de Hewlett, rue St. Louis;

Un lot de terre mesurant, au pied français, environ 31 pieds de face sur 120 de profondeur, traversant à la rue du Bassin, entre Bienville et Conti.

Sur le dit lot de terre il existe deux maisons, l'une située rue des Remparts no 33, ayant environ 31 pieds de face sur 60 de profondeur, mesure française, couverte en bardeaux; bâtie entre briques et poteaux, ayant 4 appartemens, galerie, cabinet, cour, puit; la cuisine est en bois.

L'autre est située sur la rue du Bassin, no 30; la façade est toute en briques, mesurant de même environ 31 pieds sur 60 de profondeur, ayant 4 appartemens, galerie, cour puit et cuisine en bois.

Ces deux maisons étant sur le même terrain; elles seront vendues ensemble, ou séparément, toutes les deux son assurées jusqu'au 22 de mai prochain.

Conditions: moitié comptant, et la balance à 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte au compte de l'acquéreur.

Si ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au premier avril, elles le seront le même jour à l'encan par les encanteurs susdits. On peut visiter les propriétés avant la vente. 17 mars—8,3ps

PAR T. MOSSY & GARIDEL, HEWLETT & BRIGHT, TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 mars 1835

LE lundi 4 avril prochain; il sera vendu sans réserve à la Bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés ci-après détaillées, appartenant à la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

Savoir:

1°. Cinq maisons neuves en briques et à étages, couvertes en ardoises, avec cuisines et autres dépendances aussi en briques et à trois étages, situées rue de la Levée entre les rues de l'Hôpital et du Quartier et formant l'encoignure de cette dernière rue.

2°. Deux maisons neuves, à trois étages en briques, couvertes en ardoises, avec dépendances également en briques et à trois étages, situées rue de l'Esplanade, entre Grands Hommes et de Craps.

3°. Cinq terrains, situés rue de l'Esplanade, et faisant suite aux deux maisons ci-dessus décrites, l'un d'eux forme l'encoignure des rues de l'Esplanade et de Craps. Ces diverses propriétés seront vendues conformément aux plans qui seront déposés à la bourse.

Conditions:—1, 2 et 3 ans de termes, en billets endossés, à la satisfaction de la Direction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs auront la faculté de payer 50 pour 100 du prix d'acquisition en actions de la Compagnie des Architectes, qui seront reçues au pair et sur lesquelles il sera ajouté un intérêt de 7 pour cent par an. Les acquéreurs auront également la faculté de conserver la totalité d'actions de la Banque des Citoyens, attachées à chacune des propriétés bâties.

Par ordre de la Direction.
21 mars SOMMEREAU, sect.

A VENDRE A BON MARCHE.—Le fond du Restaurant bien achalandé, situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français; si ce restaurant qui est avantageusement situé n'est pas vendu à l'amiable, d'ici au 31 mars courant, il le sera le même jour à 10 h. à l'encan et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions de la vente s'adresser à (19 mars) E. A. LAFAYE

Moulin à coton de la Fabrique de l'Aigle.

LES soussignés, seuls agens de la fabrique de l'Aigle ont constamment à leur disposition un assortiment complet de ces moulins perfectionnés, qui ont obtenu l'approbation générale. W. G. HEWES & co.
19 mars rue du Camp no 47.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a remis à MM. J. & L. Garnier la suite des affaires de M. J. H. Beyermann de Bordeaux; qu'en conséquence, on trouvera constamment chez ces messieurs un dépôt des différens VINS fins qu'il recevait de cette maison. [17 mars—3] J. M. FORTIER.

AVIS.—Le soussigné prie les personnes qui lui doivent d'avoir la complaisance de venir solder d'ici au … avril prochain, son départ pour la France étant fixé au … 25. … Les personnes à qui il doit sont priées de présenter leurs comptes pour être soldés.
17 mars J. ARMANDO